



66è Unité Bxl Nord
Le Corbeau Noir

Septembre 2006.

Chers Parents,

L'année scout reprend son envol. Nous espérons que votre enfant pourra puiser dans ces heures joyeuses de nombreuses sources d'enrichissement. Le scoutisme essaie en effet de contribuer au développement de toutes les facettes de sa personne, afin de l'aider à devenir autonome, libre, critique, conscient, solidaire et équilibré. Ce n'est pas une mince ambition !

Tout cela pour vous dire que voici, déjà, la traditionnelle missive vous proposant de renouveler l' (es) affiliation (s) de votre (vos) enfant(s) pour l'année **2006-2007**.

Cette cotisation comprend :

- ⊖ l'appartenance à la Fédération des Scouts et Guides pluralistes de Belgique c.à.d. de porter la tenue officielle des Scouts Pluralistes, de participer à toutes les activités de sa branche.
- ⊖ une assurance couvrant les accidents corporels et la responsabilité civile.
- ⊖ l'abonnement aux revues éditées par les S.G.P.

La Fédération n'ayant pas modifié de façon (très) significative ses montants, nous maintenons les montants suivants :

- **49€ pour le premier enfant,**
- **41 € pour le deuxième enfant,**
- **32 € pour le 3e et suivant(s) - A verser sur le compte de l'unité : 068-2033234-44**

Le traditionnel calendrier sera offert à tous les premiers de rang en ordre de cotisation.

S'il y avait le moindre problème, (famille nombreuse, ou autre) vous pouvez toujours prendre contact avec moi, par téléphone, mail, G.S.M (voir en bas de cette lettre), soit me rencontrer le dimanche matin et/ou soir à la plaine. En aucun cas le montant de cette cotisation ne doit empêcher votre enfant de participer aux activités!

Vous comprendrez que nous préférons passer notre temps à proposer des activités variées et attrayantes à votre enfant plutôt qu'à courir après de l'argent! C'est pourquoi nous vous remercions de régler cette formalité le plus rapidement possible.

Pourriez-vous payer ce montant avant **le 20 octobre**, au plus tard la fédération désirant clôturer les comptes pour le 31 octobre (et réclamera des intérêts de retard à partir du 1^{er} novembre).

Comme vous le savez, un enfant qui n'est pas en ordre de cotisation, ne peut plus participer aux activités.

Encore une dernière chose, vous serait-il possible de **nous prévenir lorsque votre enfant arrête de participer à nos activités**, ceci afin d'éviter d'inutiles rappels.

Toujours à votre entière disposition, nous vous prions d'accepter, Chers Parents, mes meilleures salutations scoutées.

Leclair Chantal

Responsable d'unité

02/ 216.81.28 -0476/ 713.657

Rue Vandenhoven, 70 - 1140 Bruxelles

chlec@skynet.be